Tribunal canadien du commerce extérieur

2005-2006

Rapport ministériel sur le rendement

Tribunal canadien du commerce extérieur

2005-2006

Rapport ministériel sur le rendement

James M. Flaherty Ministre des Finances

Table des matières

SECTION I — APERÇU	1
Message du président	
Déclaration de la direction	2
Contexte législatif	
Mission du Tribunal	
Avantages pour les Canadiens	
Défis et risques	
Résultats et priorités	
Stratégie globale du Tribunal	
Ressources	
Cadre de mesure du rendement	
Indicateurs de rendement	
Sommaire du rendement	
Rendement par priorité/indicateur de rendement	
SECTION II — RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME	21
Activité nº 1 — Règlement des affaires liées au commerce	
Activité n° 2 — Enquête sur les questions économiques générales et	
saisines	24
SECTION III — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	25
Renseignements sur l'organisation	25
Organigramme	
Tableaux financiers	
Personne-ressource pouvant fournir d'autres renseignements et de	
l'information sur le site Web	29
Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur	
Rapports législatifs et du Tribunal	

SECTION I — APERÇU

Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) pour l'exercice 2005-2006.

L'un des principaux objectifs du Tribunal est de veiller à ce que les gens d'affaires au Canada et le public aient accès à une procédure équitable et transparente pour régler les différends commerciaux. Ce faisant, il contribue à assurer la compétitivité du Canada dans un contexte de commerce mondial. Il mène des enquêtes de dommage liées au commerce (c.-à-d. dumping, subventionnement, sauvegarde globale et sauvegarde visant la Chine), il instruit des plaintes concernant des marchés publics et il entend les appels à l'égard de décisions rendues par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Dans l'exercice de son rôle consultatif, il procède à des enquêtes sur des questions économiques et tarifaires générales pour le ministre des Finances ou le gouverneur en conseil.

Le Tribunal a rendu ses décisions dans les délais législatifs et a maintenu des normes de grande qualité dans la recherche et l'analyse, malgré une lourde charge de travail et de fortes pressions sur ses ressources. Le temps nécessaire pour rendre les décisions qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs a augmenté quelque peu cette année; toutefois, une démarche multidisciplinaire améliorée appliquée au traitement des appels a permis de rehausser l'efficacité. Cet effort devrait donner lieu à l'amélioration des délais de traitement des appels en 2006-2007.

Le Tribunal possède un dossier solide en matière de confirmation de ses décisions par des organismes d'appel nationaux et internationaux et il continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'un système canadien de recours commerciaux qui est transparent et accessible et qui respecte les obligations internationales.

Le Tribunal a continué de réaliser des progrès à long terme en ce qui concerne la communication électronique avec les parties, s'attardant principalement aux modifications à apporter à son infrastructure de technologie de l'information afin de garantir la sécurité et la confidentialité de l'information.

Enfin, le Tribunal a apporté plusieurs améliorations à ses pratiques de gestion et a terminé la mise en œuvre des principales dispositions de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

Pierre Gosselin

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2005-2006 du Tribunal.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement.

- Il est conforme aux exigences particulières de déclaration figurant dans les lignes directrices du SCT:
- Il est fondé sur l'Architecture des activités de programme approuvée du Tribunal figurant dans le SGRR;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et fiables;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats obtenus avec les ressources et autorisations qui lui sont confiées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées par le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada dans le RMR.

Julia Ginley Directeur Services de gestion

Contexte législatif

Le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome, qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il se compose au plus de 9 membres à temps plein (leur nombre est actuellement de 7), notamment 1 président et 2 vice-présidents, et il peut compter sur l'appui de 87 employés permanents, qui assument les fonctions de greffier du Tribunal, s'occupent de la recherche et des enquêtes dans les différentes affaires, dispensent des services juridiques aux membres et au personnel et fournissent des services de gestion. La compétence du Tribunal découle de la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur (Loi sur le TCCE), de la Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI), de la Loi sur les douanes et de la Loi sur la taxe d'accise. Son but est d'offrir un mécanisme de recours commerciaux juste et efficace au public canadien et au secteur privé ainsi que d'offrir au gouvernement, par l'entremise d'enquêtes d'établissement des faits et de mandats permanents, les meilleurs conseils qui soient afin de formuler des stratégies permettant au secteur commercial canadien d'être mieux placé pour fournir des emplois et assurer la croissance dans l'environnement commercial mondialisé d'aujourd'hui.

En vertu de la *Loi sur le TCCE*, le Tribunal est habilité, sur présentation d'une plainte par une partie intéressée ou selon les indications du gouvernement, à mener des enquêtes de sauvegarde portant sur l'augmentation rapide des importations de produits étrangers (notamment au moyen de procédures spéciales pour les importations provenant tout particulièrement de la République populaire de Chine [Chine]) et de formuler des recommandations au gouvernement afin de régler ces problèmes. En vertu de la LMSI, il mène des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé un dommage à des fabricants canadiens. Conformément à la Loi sur les douanes, à la Loi sur la taxe d'accise et à la LMSI, le Tribunal est habilité à entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ARC et l'ASFC sur différentes questions concernant les douanes et la taxe d'accise. À la suite de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), son mandat s'est élargi : on y a ajouté l'examen de questions concernant la contestation d'offres sur des marchés publics. Le Tribunal est également considéré comme l'organisme chargé d'examiner ces contestations en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et de l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Mission du Tribunal

Le Tribunal a pour principal objectif de donner au public l'accès à ses services de façon à ce qu'il puisse régler efficacement et de façon efficiente, en respectant des délais législatifs serrés, les affaires qui lui sont renvoyées. Dans l'exercice de son **rôle quasi judiciaire**, voici en quoi consiste sa charge de travail :

• affaires concernant des pratiques commerciales déloyales — enquêtes menées en vertu de la *LMSI* pour déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage à une branche de production nationale;

- affaires concernant des mesures de sauvegarde enquêtes menées pour déterminer si l'augmentation rapide des importations en provenance de Chine ou d'ailleurs dans le monde cause un dommage grave à une branche de production nationale;
- appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ASFC en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et par l'ARC en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*;
- contestation des offres enquêtes menées sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics en vertu de l'*ALÉNA*, de l'*ACI* et de l'*AMP*.

Le Tribunal joue également un **rôle consultatif** auprès du gouvernement en menant des enquêtes sur des questions économiques générales et dans les saisines, notamment dans les cas suivants :

- affaires concernant des mesures de sauvegarde affaires où le Tribunal conclut qu'il y a eu dommage grave porté à une branche de production nationale et où le gouverneur en conseil peut lui demander de recommander les mesures qui s'imposent pour freiner l'augmentation des importations;
- enquêtes menées sur des questions économiques et des questions tarifaires générales renvoyées par le gouvernement — enquêtes et conseils sur de telles questions tarifaires, commerciales et économiques renvoyées au Tribunal par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances;
- saisine permanente sur les tarifs renvoyée par le ministre des Finances enquêtes menées sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui réclament des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production.

Le Tribunal obtient son budget de fonctionnement par l'entremise de la procédure s'appliquant au Budget principal des dépenses. Il n'est financé ni par des subventions ni par des contributions, ni par voie de recouvrement de ses dépenses de fonctionnement.

Pour en savoir davantage sur le Tribunal et sa charge de travail, veuillez consulter son site Web à l'adresse suivante : www.tcce-citt.gc.ca.

Avantages pour les Canadiens

Les Canadiens profitent du Tribunal des façons suivantes :

- par l'accès à des procédures d'enquête justes et efficaces sur des plaintes de dommage économique découlant d'importations faisant l'objet d'un commerce déloyal;
- par la protection des entreprises canadiennes contre la concurrence injuste et dommageable;
- par l'accès à une procédure d'enquête juste et efficace sur des plaintes concernant des décisions injustes dans le cas de marchés publics;

- par la conformité aux obligations canadiennes en vertu d'accords avec l'OMC et de l'*ALÉNA* ainsi que d'autres accords commerciaux;
- par la réalisation d'analyses fiables et la prestation de conseils judicieux dans le cas de questions commerciales et économiques pour la conception de politiques gouvernementales;
- enfin, par un système de recours commerciaux juste et ouvert pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Défis et risques

Dans l'ensemble, le Tribunal assure un service de règlement des plaintes liées au commerce indispensable devant le nombre imprévisible d'affaires et dans une conjoncture complexe. Voici les faits saillants des défis et risques particuliers auxquels le Tribunal a été confronté en 2005-2006.

- Incidence des facteurs économiques. Les industries canadiennes du vêtement et des textiles font face à une concurrence étrangère accrue, puisque ces marchés poursuivent leur mondialisation et que les contingents tarifaires et les contingents relatifs aux textiles ont été éliminés à la fin de 2004, conformément aux engagements que le Canada a pris envers l'OMC. Dans le cadre d'un ensemble d'initiatives visant à améliorer la compétitivité des industries canadiennes, le ministre des Finances a renvoyé deux saisines sur les questions tarifaires au Tribunal qui étaients en cours en 2005-2006. Le Tribunal a complété une saisine tarifaire au cours de l'exercice, et une deuxième était en cours à la fin de l'exercice.
- Prédominance des communications électroniques au sein de cours de justice et de tribunaux. Les parties (et leurs conseillers) qui comparaissent devant le Tribunal s'attendent de plus en plus à interagir avec ce dernier par voie électronique, comme cela se fait actuellement dans les cours de justice et d'autres tribunaux. Il s'agit de présenter des demandes et les documents à l'appui par voie électronique, de consulter l'information sur l'affaire de la même façon et de communiquer avec le Tribunal et les autres parties par voie électronique et de façon protégée. Le Tribunal a poursuivi son effort d'automatisation des salles d'audience. En outre, il a mis sur pied un plan visant la mise en œuvre d'une voie de communication protégée pour établir une installation de transfert sécuritaire de fichiers et prévoit mener à terme ces deux initiatives en 2006-2007. Il a entrepris de régler les questions techniques afférentes à l'accès à distance aux renseignements sur les affaires et a terminé les travaux nécessaires pour satisfaire aux exigences fonctionnelles du dépôt des réponses à ses questionnaires par voie électronique. Tout est mis en œuvre pour veiller à la protection des renseignements avant le lancement définitif des moyens de communication électronique.

- Continuité de l'expertise du Tribunal. Les employés du Tribunal sont très spécialisés; ils ont acquis leurs compétences au fil des ans. Le Tribunal traverse une période délicate, puisque certains de ses employés de grande expérience et de grand savoir ont pris leur retraite ou la prendront d'ici à quelques années. Au cours de l'exercice 2005-2006, huit membres clés de son personnel ont pris leur retraite, y compris deux membres du Tribunal (tous deux vice-présidents). Par conséquent, le Tribunal a consacré beaucoup de temps à recruter de nouveaux titulaires pour ces postes clés et continue d'attribuer beaucoup d'importance à la formation et à la planification des ressources humaines.
- Charge de travail imprévisible et complexité accrue des affaires. La charge de travail du Tribunal provient de l'extérieur, et celui-ci est incapable de prédire ou de modifier le nombre d'affaires qui lui seront soumises. Ce défi est d'autant plus grand que, pour les principaux domaines de son mandat (dumping et subventionnement, marchés publics, mesures de sauvegarde et renvois du gouvernement), ses conclusions et ses décisions sont assujetties à des délais législatifs ou ordonnés par le gouvernement très serrés. En 2005-2006, le Tribunal a répondu aux exigences associées à deux saisines par le gouvernement et à cinq plaintes de sauvegarde. Ces saisines et enquêtes sauvegarde exigent plus de ressources que les autres types d'affaires car les questions à examiner sont de plus vaste portée et les dossiers, plus volumineux. Le nombre d'affaires de dumping ou subventionnement et de plaintes portant les marchés publics a diminué en 2005-2006 par rapport aux quelques années précédentes, mais chaque affaire s'est révélée beaucoup plus complexe. Le nombre de décisions sur les appels a doublé en 2005-2006 à la suite de la formation d'une équipe consacrée à ce type d'affaire. Un des principaux défis que le Tribunal a dû relever au cours de l'exercice consistait à pouvoir disposer de la combinaison de compétences nécessaire pour affecter efficacement ses ressources limitées afin de respecter les délais législatifs et satisfaire les besoins opérationnels concurrents des divers domaines de sa compétence en vue de tout régler en temps opportun. Pour relever ce défi, le Tribunal a dû recourir, plus qu'auparavant, à des ressources temporaires, à des étudiants et à du personnel occupant des postes de durée déterminée ou des employés contractuels ou occasionnels.
- Gestion à partir de ressources moindres. Comme dans le cas d'autres ministères, le Tribunal a fait face à des compressions budgétaires visant à respecter les engagements du gouvernement dans le sens de la réduction des dépenses; cette conjoncture a limité sa capacité de gérer les retraites et de commencer à reconstruire son effectif. Au cours des deux dernières années, le niveau de ses ressources a diminué de 189 000 \$ dans le cadre des mesures de réaffectation et d'économie appliquées à l'échelle du gouvernement; le Tribunal se trouve ainsi placé dans une situation très difficile. Son budget lui laisse une marge de manœuvre restreinte : environ 85 p. 100 de ses dépenses annuelles correspondent aux salaires et aux avantages sociaux, et environ 75 p. 100 de ses dépenses de fonctionnement sont des dépenses non discrétionnaires qu'une organisation quasi judiciaire doit engager, c.-à-d. pour la technologie, les télécommunications, la traduction, la sténographie judiciaire, l'impression, la

publication ainsi que les services de courrier et de messagerie. La diminution des budgets a donc une incidence disproportionnée sur la formation et le perfectionnement ainsi que sur les améliorations technologiques et les initiatives qui s'y rattachent, puisque le Tribunal dispose de moyens réduits pour traiter de ces questions.

Résultats et priorités

Voici le résultat stratégique unique que le Tribunal doit obtenir :

Règlement juste, en temps opportun et efficace des affaires liées au commerce extérieur et enquêtes ordonnées par le gouvernement dans les divers domaines de compétence du Tribunal.

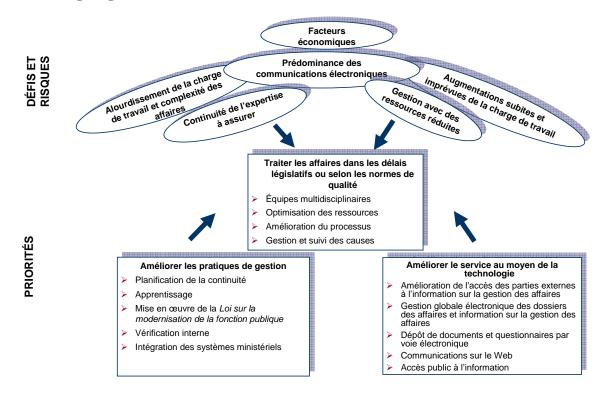
Voici le résultat à obtenir à l'appui de ce résultat stratégique : les décisions du Tribunal et ses recommandations sont justes et impartiales (et sont jugées comme telles par les intervenants) et elles sont publiées en temps opportun (du point de vue de la qualité et du respect des délais législatifs et internes).

Selon la nouvelle Architecture d'activités de programme, deux activités du Tribunal l'aident à atteindre le résultat ci-dessus. Il s'agit du règlement des affaires liées au commerce (rôle quasi judiciaire) ainsi que des enquêtes sur les questions économiques générales et les saisines (rôle consultatif).

Les priorités du Tribunal n'ont pas changé depuis plusieurs années. Il s'agit de traiter les affaires en respectant les délais législatifs et les normes de qualité, d'améliorer le service en faisant appel à la technologie et d'améliorer les pratiques de gestion du Tribunal.

La relation entre les activités, les priorités, le résultat et le résultat stratégique est résumée dans le tableau ci-dessous.

Stratégie globale du Tribunal



Ressources

Voici un résumé des ressources du Tribunal pendant 2005-2006.

Ressources financières totales (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
9 659	10 949	10 581	

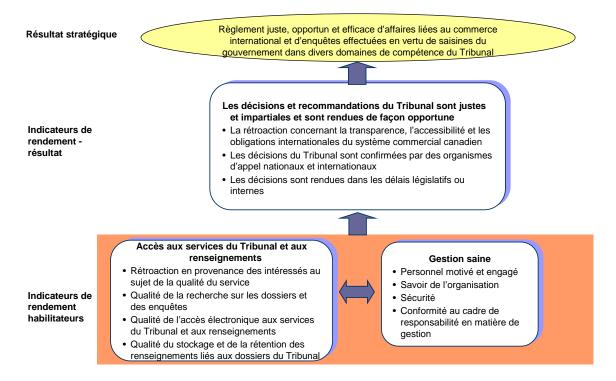
Ressources humaines totales (ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
94	85	9

Cadre de mesure du rendement

Le Tribunal a élaboré des indicateurs de rendement dans son cadre de planification et de rapport afin de mesurer le rendement. Ces indicateurs de rendement sont résumés dans le diagramme ci-dessous. Ils en sont au stade d'élaboration initiale et continueront d'être améliorés avec le temps, à mesure que le Tribunal prendra de l'expérience dans leur application.

Indicateurs de rendement



Sommaire du rendement

L'évaluation globale du rendement du Tribunal présentée ci-dessous repose sur ces trois priorités constantes.

Le Tribunal a rendu des décisions judicieuses dans les délais législatifs, malgré une lourde charge de travail. Même si des décisions sur les appels, qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs, ont enregistré certains retards, le nombre d'affaires en instance diminue depuis la création d'une unité consacrée à ce type d'affaire.

Le Tribunal continue de réaliser des progrès au chapitre de l'accès des parties externes à ses services et à ses renseignements par voie électronique, cherchant en fin de compte à leur permettre de déposer leurs documents par voie électronique en jouissant de toute la protection de la sécurité et de la confidentialité des renseignements.

Enfin, le Tribunal a apporté plusieurs améliorations des points de vue de la technologie et de la gestion à l'appui de son mandat. Le tableau ci-après donne les points saillants du rendement du Tribunal par rapport au résultat stratégique et aux priorités.

Sommaire du rendement par rapport au résultat stratégique et aux priorités

Résultat stratégique	Priorités pour 2004-2005	Туре	État actuel	Évaluation globale
Règlement juste, en temps opportun et efficace des affaires concernant le commerce extérieur et enquêtes ordonnées par le gouvernement dans les différents domaines de compétence du Tribunal	Traiter les affaires en respectant les délais législatifs et les normes de qualité	En permanence	Atteint	Décisions rendues conformément aux délais législatifs Encore certains retards à rendre des décisions sur les appels, qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs; toutefois, le nombre de décisions rendues a plus que doublé comparativement à l'exercice précédent En 2005-2006, une décision du Tribunal lui a été renvoyée par la Cour d'appel fédérale. Le renvoi n'infirmait pas la conclusion du Tribunal, mais seulement la mesure
	Améliorer le service	En normanana	Attaint	Poursuite du respect des obligations internationales
	en faisant appel à la technologie	En permanence	Atteint	Tous les résultats définis pour 2005-2006 ont été atteints
	Améliorer les pratiques de gestion	En permanence	Pas atteint complètement	Tous les résultats afférents aux pratiques de gestion définis pour 2005-2006 ont été atteints à l'exception de la vérification financière. Les résultats atteints comprenaient, sans s'y limiter, les résultats suivants :
				• Le Tribunal a respecté tous ses délais de mise en œuvre de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (LEFP) et la Commission de la fonction publique le désigne au nombre des organisations les plus performantes
				Instruments de délégation en matière de finances et de ressources humaines mis à jour
				Intégration des systèmes financiers complétée Ségurité appélience
				 Sécurité améliorée Cadre de gouvernance du Tribunal amélioré

Rendement par priorité/indicateur de rendement

Voici les faits saillants du rendement du Tribunal pour chacune des trois priorités et pour ses indicateurs de rendement.

Priorité \mathbf{n}^{o} 1 : Traiter les affaires en respectant les délais législatifs et les normes de qualité

La grande priorité du Tribunal consiste toujours à entendre les affaires et à rendre avec célérité des décisions fondées sur des questions qui sont de son ressort en vertu des lois du Parlement, tout particulièrement des affaires assujetties à des délais législatifs. Ce faisant, le Tribunal s'est efforcé de respecter les délais et de préserver la qualité de ses conclusions, de ses décisions et de ses recommandations. Ses réalisations particulières comprennent les suivantes.

- Les décisions ont été rendues conformément à des délais législatifs. Toutes les décisions assujetties à des délais législatifs (c.-à-d. dumping/subventionnement et plaintes portant sur des marchés publics) ont été rendues dans les délais législatifs établis. En outre, les méthodes internes liées au traitement des affaires en général et aux affaires en vertu de la *LMSI* plus particulièrement ont fait l'objet de révision et de mise à jour dans le but d'en rehausser l'efficience et de faciliter l'apprentissage des nouveaux employés.
- Le temps nécessaire pour produire les décisions sur les appels, qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs, ne répondait pas aux normes internes. Le Tribunal a volontairement adopté une norme informelle qui consiste à publier ces décisions dans un délai de 120 jours suivant l'audition de l'appel, puisqu'il n'y a aucun délai législatif en vigueur. Pour respecter ce délai, le Tribunal s'efforce d'avoir une discipline stricte pour la gestion des affaires, de faire un suivi pour assurer le respect des jalons et d'optimiser le calendrier et les ressources humaines entre les enquêtes. Malheureusement, étant donné la charge de travail des affaires assujetties à des délais législatifs et les pressions sur les ressources internes, le temps nécessaire pour produire les décisions sur les appels a dépassé le calendrier normal interne de 120 jours dans un peu plus de la moitié des cas.

En 2005-2006, une équipe consacrée au traitement des appels a été mise en place et le processus d'appel a été restructuré pour régler cette question. Des rapports mensuels sur les litiges et les appels ont été mis en œuvre pour suivre les progrès de plus près. Il est donc prévu que le délai moyen pour produire les décisions sur les appels en 2006-2007 dépassera rarement la norme interne.

- Les décisions du Tribunal ont été confirmées en révision judiciaire. Le nombre des décisions confirmées est un indice du bien-fondé des décisions du Tribunal. En 2005-2006, la Cour d'appel fédérale a traité 10 demandes de révision judiciaire de décisions rendues par le Tribunal. Deux de ces requêtes ont été abandonnées. La Cour d'appel fédérale a renvoyé une décision au Tribunal, mais dans cette affaire a confirmé la conclusion du Tribunal sur la question principale et a seulement demandé un nouvel examen de la question de la mesure corrective. Sept affaires étaient toujours en instance à la fin de l'exercice.
- Les processus du Tribunal sont perçus comme étant transparents et accessibles, qui respectent les obligations internationales. Tous les deux ans, l'OMC publie des commentaires, par le truchement de son Mécanisme d'examen des politiques commerciales, pour savoir si le Canada et le Tribunal ont favorisé la mise en place d'un système de recours commerciaux transparent et accessible, qui respecte les obligations internationales. En 2003, dans son examen des politiques commerciales pour le Canada, l'OMC a qualifié le système canadien de recours commerciaux parmi « les plus transparents et les plus libéraux au

- monde ». Le prochain examen des politiques commerciales de l'OMC pour le Canada sera effectué en 2007.
- La rétroaction des intervenants sur la qualité du service a été positive. Le degré de satisfaction des intervenants à l'égard des procédures et des lignes directrices du Tribunal dépend d'un certain nombre de facteurs : par exemple, le temps de réponse aux demandes d'information, l'efficacité des procédures du Tribunal et l'efficacité globale du processus de décision. La rétroaction des intervenants sur les procédures et les règles provient du Comité de la magistrature et du barreau (le Comité), qui est une tribune où sont abordées les questions de procédure d'intérêt commun et qui se compose d'avocats désignés par l'Association du Barreau canadien et le ministère de la Justice ainsi que d'expertsconseils en commerce invités par le Tribunal. Le Comité a tenu une réunion en 2005-2006 où les participants ont eu l'occasion de présenter leur point de vue sur les processus et les procédures du Tribunal. On a consulté le Comité au sujet d'un nouveau projet de protocole de transmission des renseignements confidentiels par courrier électronique; il a accueilli favorablement cette nouvelle capacité. En outre, des lignes directrices supplémentaires sur le traitement des renseignements confidentiels contenus dans les documents déposés par les parties par voie électronique ont été présentées et discutées.
- Des normes de grande qualité ont été maintenues dans la recherche et l'analyse des affaires malgré les pressions exercées sur les ressources. Pour chaque affaire, le Tribunal a continué de regrouper l'expertise des membres de son personnel grâce à des équipes interfonctionnelles et multidisciplinaires afin d'assurer le niveau d'expertise le plus élevé dans chaque cas. En outre, il a mis en place des contrôles de qualité rigoureux pour chaque affaire grâce à l'approbation des évaluations par les pairs à l'interne, à la modification de rapports de recherche et à des évaluations à la conclusion des affaires.

De l'avis des membres et des parties intéressées, les rapports de recherche étaient objectifs et précis. La communication de l'information dans ces rapports était transparente, tout en assurant la protection des renseignements commerciaux exclusifs. Lorsqu'une affaire l'exigeait, les rapports de recherche ont été publiés dans les deux langues officielles et les versions publiques ont été affichées sur le site Web du Tribunal.

• Les recommandations du Tribunal répondent aux exigences opérationnelles du gouvernement. De temps à autre, le Tribunal, à la demande du gouvernement ou en vertu de son mandat législatif, donne un avis indépendant ou présente des recommandations au gouvernement. Un tel avis aide le gouvernement à rendre des décisions de politique éclairées. En 2005-2006, le gouvernement a mis en œuvre les recommandations du Tribunal concernant l'élimination des droits de douane sur 341 numéros tarifaires visant une vaste gamme de fibres, de fils et de tissus qui ne sont pas produits au Canada. En outre, le gouvernement a mis en œuvre la recommandation du Tribunal au sujet d'une question d'intérêt public, à savoir réduire le montant des droits antidumping sur certains fils ronds en acier inoxydable. En mai 2006, le gouvernement a mis en œuvre la recommandation du

Tribunal concernant l'allégement tarifaire sur certains fils utilisés dans la fabrication de tissus pour maillot de bain. Plus tard ce même mois, le gouvernement a annoncé qu'il ne mettrait pas en œuvre la recommandation du Tribunal concernant l'imposition d'une surtaxe sur les bicyclettes et les barbecues importés.

Priorité nº 2 : Améliorer le service en faisant appel à la technologie

Le Tribunal a fourni des efforts importants pour améliorer la qualité des services aux parties et à leurs conseillers en misant sur la technologie de l'information en vue d'améliorer le service, de l'accélérer et d'en accroître l'efficacité. Pendant plusieurs années, il a mis en place des initiatives afin d'améliorer l'accès par voie électronique à l'information à l'intention des utilisateurs internes (membres et personnel) et externes (les parties au litige et leurs conseillers).

- Poursuite de la voie de l'amélioration de la technologique. Le Tribunal a adapté son infrastructure technologique pour améliorer la capacité de télétravail, à partir du domicile, et permettre à son personnel et aux conseillers qui représentent les parties intéressées d'avoir accès à distance et d'une manière sécuritaire aux renseignements sur les affaires.
- Amélioration de la sécurité de l'information. Le Tribunal traite de renseignements commerciaux confidentiels et fait preuve d'une très grande diligence pour protéger ces renseignements. Une voie de communication sécurisée est mise en œuvre pour établir une infrastructure/plateforme sécuritaire qui permettra aux clients de déposer des documents par voie électronique. La majeure partie du travail de mise en œuvre de la voie de communication sécurisée a été réalisée au cours de l'exercice 2005-2006. Cette voie de communication sera prête à la fin du premier trimestre de 2006-2007. Elle permettra la transmission sécuritaire de documents électroniques contenant toute information pertinente aux affaires que traite le Tribunal et pourra servir au traitement des questionnaires électroniques et au travail à distance dont il a déjà été question. Le Tribunal a également accru la protection des renseignements en rehaussant la sécurité de l'accès au réseau du Tribunal en provenance de l'externe (p. ex. protection contre les logiciels espions, les pourriels et pare-feu) et en augmentant la sécurité des versions électroniques des rapports du personnel.
- Mise en place de la gestion globale électronique des dossiers des affaires. L'objectif ultime est d'automatiser et d'intégrer toute l'information concernant une affaire et d'offrir une fonction de dépôt complètement électronique une fois réglées les questions de protection des renseignements confidentiels et d'ordre juridique. Le Tribunal a obtenu du programme Gouvernement en direct 136 000 \$ (68 000 \$ en 2004-2005 et 68 000 \$ en 2005-2006) pour appliquer la Politique de la gestion des renseignements détenus par le gouvernement à ses dossiers des affaires en vertu de la *LMSI* en collaboration avec l'ASFC et Bibliothèque et Archives du Canada.

Le Tribunal a revu ses pratiques de gestion de l'information pour en assurer la conformité avec la politique de gestion de l'information du gouvernement du

Canada. Cette politique favorise le dossier électronique à titre de dossier privilégié. Le financement du GdC a servi à examiner le processus de traitement des affaires en vertu de la *LMSI* (les affaires les plus complexes) et à définir les exigences de la gestion du cycle de vie de l'information électronique pour ces types d'affaire. Au cours de l'exercice 2005-2006, le Tribunal a :

- complété les normes applicables aux documents versés au dossier des affaires en vertu de la *LMSI*:
- complété le travail sur les exigences opérationnelles concernant l'accès à distance à l'information versée aux dossiers des affaires en vertu de la *LMSI*, ce qui, en fin de compte, éliminera l'obligation pour le Tribunal de reproduire de volumineux documents à l'intention des conseillers juridiques;
- complété le travail sur les exigences opérationnelles concernant l'élaboration des questionnaires électroniques, l'inscription des réponses, la soumission de ces questionnaires et l'analyse des données qu'ils renferment;
- a partagé avec d'autres ministères l'information sur la méthodologie et les leçons tirées dans le cadre des projets réalisés grâce au financement du GdC.
- Amélioration de la portée des renseignements mis à la disposition du public. Le Tribunal a continué de donner au public accès à l'information dans les deux langues officielles, ce qui comprend des renseignements concernant son mandat et ses procédures, des services directs, des communications écrites et orales avec le public et le traitement efficace des documents se rapportant à des procédures éventuelles devant le Tribunal. Dans certaines affaires en vertu de la *LMSI*, les parties n'étaient pas représentées par des conseillers; le Secrétariat a donc dû porter une attention particulière à leurs besoins et les guider relativement à la procédure administrative et judiciaire du Tribunal.
- Amélioration continue des communications grâce à son site Web. Le Tribunal a continué son initiative se rapportant à l'utilisation stratégique de son site Web pour communiquer avec différents groupes d'intervenants et le public et veiller à ce que les intervenants comprennent bien sa compétence. Par exemple, le site Web sert à communiquer et à diffuser des documents, ce qui contribue à améliorer sensiblement la qualité des services donnés aux participants et aux intéressés dans les affaires dont le Tribunal est saisi. Le site Web permet aux utilisateurs de s'inscrire gratuitement à un service d'avis à l'intention des abonnés qui les informe dès qu'un document y est affiché, permet aux fournisseurs potentiels de télécharger un formulaire de plainte relatif aux marchés publics et permet aux parties intéressées de télécharger la version électronique des questionnaires du Tribunal pour les remplir. Un répertoire de tous les documents produits par le Tribunal permet également de faire des recherches sur les décisions antérieures. Le Tribunal prévoit passer à une nouvelle plateforme technologique qui permettra aux intervenants d'avoir accès électroniquement aux documents pertinents des affaires du Tribunal sur son site Web et d'en prendre connaissance, sous leur forme électronique. Toutes les exigences liées aux opérations et à la sécurité ont été traitées, mais il reste à traiter un certain nombre d'exigences techniques.

Priorité nº 3 : Améliorer les pratiques de gestion

Le Tribunal continue d'évaluer et d'améliorer ses pratiques de gestion. Il a surtout porté attention à la gestion des ressources humaines en 2005-2006, car elles constituent son atout primordial. Voici certaines réalisations particulières.

- Mise en œuvre de la partie de la LEFP de la Loi sur la modernisation de la fonction publique (LMFP): La LMFP a introduit des changements dans la façon dont on engage et dirige les employés au sein de la fonction publique fédérale. Comme c'est le cas dans toute l'administration fédérale, en 2004-2005, le Tribunal a commencé à harmoniser ses pratiques de gestion des ressources humaines aux exigences de la Loi. Un plan d'action détaillé a été élaboré en 2004-2005 en préparation de la mise en œuvre de la LEFP. Le Tribunal a respecté tous les délais de mise en œuvre de la LEFP, malgré l'important défi qu'il a dû relever au plan de ses ressources. Un des éléments clés qui a favorisé cette réussite est le fait que le Tribunal était l'un des membres actifs de l'équipe de cinq membres Coop-RH, dont les participants ont mis à profit les ressources et l'expertise de chacune des organisations membres. Le Tribunal figurera au nombre des organisations les plus performantes, à la lumière de l'évaluation de la Commission de la fonction publique concernant le Cadre de responsabilisation de la gestion de la dotation.
- Élaboration de plans sur la continuité des ressources humaines. Pour maintenir le savoir collectif du Tribunal, il faut se préoccuper continuellement des procédures, de la formation, du recrutement, de la gestion des ressources humaines et de la planification de la relève. En 2005-2006, le Tribunal a entrepris d'examiner les postes clés et d'élaborer des plans de relève qu'il intégrera à son plan d'activité en 2006-2007. De nouvelles méthodes et stratégies de recrutement et de perfectionnement ont été mises en œuvre pour faciliter la relève dans les postes clés, y compris l'instauration de quelques postes de perfectionnement.
- Élaboration et mise en œuvre continues d'une stratégie d'apprentissage. Le Tribunal a continué de mettre au point des programmes de formation à l'interne, de préparer des exposés de position sur des sujets particuliers et de partager les leçons apprises par les employés et membres du Tribunal. Une série de séminaires à l'intention des membres et du personnel, sur les questions liées aux affaires et la gestion des affaires, a été mise en œuvre en 2005-2006 et un programme d'orientation harmonisant les valeurs et l'éthique de la Fonction publique et du Tribunal a été mis au point. Un certain nombre de programmes de formation en cours d'emploi ont été préparés et on a établi une bibliothèque virtuelle du matériel de formation à l'intention des membres et du personnel. Tous les gestionnaires à qui un pouvoir de dotation a été délégué ont reçu la formation pertinente en vue de la mise en œuvre de la LEFP.
- Le programme de vérification interne n'a pas été complété. Le Tribunal n'a pas pu procéder à la vérification prévue de sa fonction financière en 2005-2006 à cause des contraintes en matière de ressources et prévoit la mener à terme en 2006-2007.

- Intégration des systèmes généraux. Le Tribunal a intégré ses systèmes généraux dans le système financier GX, un des systèmes provisoires approuvé par le gouvernement. Le module concernant l'information sur l'actif, le dernier à être intégré, a été complété au cours de l'exercice. Il a permis de réduire le besoin d'entrer les données en double et a diminué les coûts; à plus long terme, il améliorera l'intégrité des données et permettra aux gestionnaires d'obtenir de l'information plus rapidement.
- Autres pratiques de gestion. En 2005-2006, le Tribunal a lancé d'autres initiatives pour améliorer ses pratiques de gestion, dont les suivantes :
 - lancement d'un programme officiel de primes et de reconnaissance;
 - contribution à l'examen des économies sur les achats, directement dans le cadre de sa participation active au Réseau des administrateurs de petits organismes (RAPO), mais aussi en donnant son avis sur l'adaptabilité de la démarche générale pour ce qui est des petits organismes;
 - renforcement de la communication et de la gouvernance à l'interne examen et révision du mandat du Comité exécutif, du Comité de la haute direction (CHD) et du Comité consultatif patronal-syndical. Les réunions de gestion se tiennent maintenant sur une base hebdomadaire ou aux deux semaines dans chaque direction, chacune tenant par ailleurs une retraite annuelle. Le Tribunal a organisé une retraite à l'intention de tous ses employés en 2005-2006 afin de discuter des questions jugées importantes par son personnel. Un plan d'action a été élaboré et est présentement appliqué pour répondre aux préoccupations alors exprimées. Le recours accru à l'intranet pour la diffusion des politiques, procédures, mandats, etc., permet aux employés d'y avoir plus facilement accès;
 - l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) en collaboration avec le SCT et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada est en cours. On devrait en connaître les résultats en 2006-2007.

Voici le résumé du rendement du Tribunal pour chacun de ses indicateurs de rendement sur une échelle de rendement à cinq niveaux (écart important, inférieur à la cible, près de la cible, cible atteinte et supérieur à la cible). La zone ombrée représente l'évaluation de son rendement effectuée par le Tribunal en 2005-2006.

Résumé du rendement du Tribunal par rapport aux indicateurs de rendement

Indicateur de rendement	Écart important	Inférieur à la cible	Échelle de rendement Près de la cible	Cible atteinte	Meilleur de sa catégorie
Les décisions et recomm	andations du Tribunal so	nt justes et impartiales et s	sont publiées en temps opp	portun	
Les décisions sont publiées dans les délais législatifs ou internes	Un certain nombre de délais législatifs ont été manqués.	La plupart des délais législatifs ont été respectés.	Toutes les décisions ont été rendues conformément aux délais législatifs. Certains problèmes de qualité.	Tous les délais législatifs ont été respectés. Des normes de grande qualité ont été maintenues.	Le temps de traitement des affaires est inférieur à la cible. Les décisions et recommandations ont été diffusées dans les deux langues officielles dans les délais prescrits.

	Échelle de rendement				
Indicateur de rendement	Écart important	Inférieur à la cible	Près de la cible	Cible atteinte	Meilleur de sa catégorie
Les décisions sur les appels sont publiées dans les délais internes	Un certain nombre de délais ont été manqués.	Le temps de traitement dépasse la cible; l'arriéré de travail est supérieur à la norme.	Les délais n'ont pas tous été respectés. Le temps de traitement est stable; l'arriéré de travail est stable ou à la baisse.	Tous les délais ont été respectés. Le temps de traitement général est à la baisse.	Le temps de traitement est inférieur à la cible. Le temps de traitement général des affaires est à la baisse. L'arriéré de travail est minime.
Les décisions du Tribunal sont confirmées par des organismes d'appel nationaux et internationaux	Un grand nombre de décisions du Tribunal sont infirmées.	Un grand nombre de décisions font l'objet de révision judiciaire.	Un grand nombre des décisions sont infirmées, ce qui a donné lieu à des modifications à ses procédures.	Un petit nombre de décisions sont infirmées.	Un petit nombre de décisions font l'objet de révision judiciaire.
Rétroaction pour savoir si le système canadien de recours commerciaux est transparent et accessible et s'il respecte les obligations internationales	La crédibilité du système canadien de recours commerciaux est faible à l'échelle internationale.	L'OMC a exprimé des inquiétudes au sujet du système canadien de recours commerciaux. Cela nuit à la réputation du système canadien de recours commerciaux et aux discussions sur des questions commerciales.	L'OMC a exprimé des inquiétudes mineures au sujet de l'ouverture du système canadien de recours commerciaux.	Le système canadien de recours commerciaux est perçu comme étant juste et ouvert et son niveau de transparence et d'accessibilité est élevé. Le Canada est perçu comme un pays qui respecte ses obligations internationales.	Le niveau de crédibilité du Tribunal est élevé dans la communauté du commerce international et d'autres administrations nationales font appel à son expertise.
La prestation des service	es s'est améliorée		•		
Rétroaction des intervenants sur la qualité du service	Fréquence des plaintes élevée. Aucun sondage sur la satisfaction des intervenants.	Rétroaction informelle des intervenants. Certaines plaintes et inquiétudes. Des questions précises des clients sont traitées.	Rétroaction positive des intervenants reçue de façon informelle. Les plaintes sont minimes. Certaines erreurs, mais elles sont corrigées avant qu'elles n'aient une incidence sur les intervenants externes.	Grande satisfaction des intervenants. Les questions sont réglées rapidement. Service réceptif et efficace. Bon accès à l'information. Peu d'erreurs.	Grande satisfaction des intervenants conformément au sondage auprès des intervenants. De nombreux exemples de rétroaction positive ont été reçus.
Qualité de la recherche et des enquêtes sur les affaires	Des remaniements importants ont dû être apportés aux rapports du personnel de recherche après leur publication. Les membres ont fait des critiques sur la qualité des rapports de recherche. Les parties ont fait des objections importantes sur le contenu factuel de la recherche.	Il a fallu remanier en profondeur les rapports du personnel après leur publication. La rétroaction des membres n'a pas toujours été positive. Les parties avaient des inquiétudes au sujet des inexactitudes.	Certains changements ont été apportés aux rapports après leur publication. La qualité escomptée du travail n'était pas atteinte dans tous les examens. Les membres ont en général fait des commentaires positifs. Peu de corrections des faits ont été apportées par les parties.	Certains changements mineurs ont dû être apportés aux rapports après leur publication pour tenir compte des mises à jour et des révisions faites par les parties. Les membres ont fait des commentaires positifs sur la plupart des rapports. Très peu d'inexactitude factuelle n'a été repérée par les parties.	Les membres et les parties ont fait des commentaires très positifs sur plusieurs affaires en ce qui touche la recherche et l'analyse. La qualité dépassait les attentes.
Qualité de l'accès électronique aux services et aux renseignements du Tribunal	Classement des affaires sur papier uniquement. Le public a accès aux renseignements généraux sur le site Web. Les processus internes sont principalement sur papier.	Les utilisateurs externes ont un accès électronique limité aux services du Tribunal. Les services électroniques sont encombrants et coûteux en temps. Faible sinon aucune intégration entre les services électroniques et les systèmes du Tribunal. On ne peut garantir la sécurité des renseignements.	Les utilisateurs externes ont accès à certains services électroniques. Transfert des documents électroniques sécuritaire. Les utilisateurs externes/internes ont électroniquement accès à la plupart des renseignements sur les affaires en cours. Intégration partielle entre les services électroniques et les systèmes du Tribunal.	Les utilisateurs externes ont facilement accès aux services électroniques. Des mesures de sécurité sont en place. Bon accès électronique aux renseignements sur les affaires. Les parties se partagent les renseignements sur les affaires en format électronique. Les services électroniques sont étroitement intégrés aux systèmes du Tribunal.	La technologie de pointe est en place. Intégration complète des services électroniques et de systèmes du Tribunal. Grande souplesse des systèmes. Les services électroniques peuvent s'adapter à divers environnements techniques des utilisateurs.

	Échelle de rendement				
Indicateur de rendement	Écart important	Inférieur à la cible	Près de la cible	Cible atteinte	Meilleur de sa catégorie
Protection de l'information	Il n'y a pas eu d'évaluation de la sécurité. La responsabilité de la sécurité n'est pas claire. Sensibilisation limitée du personnel et des intervenants. Un certain nombre d'incidents majeurs de sécurité.	Quelques incidents majeurs de sécurité. Il existe des écarts en matière de sécurité, mais ceux-ci font l'objet d'examen. Sensibilisation inégale chez les employés et les intervenants au sujet des exigences liées à la sécurité.	Aucun incident majeur de sécurité. Certains écarts mineurs en matière de sécurité ont été signalés et font l'objet d'examen. Sensibilisation accrue chez les employés et les intervenants.	Quelques incidents mineurs de sécurité. Des mesures sont en place pour traiter les incidents de sécurité. Le niveau de sécurité est jugé suffisant selon l'Évaluation de la menace et des des risques (EMR)/la vérification. Les employés et les intervenants sont très sensibilisés aux exigences liées à la sécurité.	Aucun écart en matière de sécurité signalé lors de l'ÉMR/des vérifications. Aucun incident de sécurité.
Gestion saine	1	T	T	T	,
Main-d'œuvre motivée et engagée	La satisfaction des employés est bien inférieure aux normes à l'échelle du gouvernement. Roulement très élevé des employés et/ou absentéisme. Le moral n'est pas bon. Perturbations des relations de travail avec les employés.	Les résultats des sondages auprès des employés sont inférieurs à la norme. Taux de roulement ou d'absentéisme élevé comparativement à d'autres ministères/ organismes. Le moral n'est pas bon.	Les niveaux de satisfaction des employés sont inférieurs à la norme. Le taux de roulement est élevé. Des efforts sont fournis pour améliorer la satisfaction des employés et le maintien des effectifs. Quelques griefs et problèmes de relations avec les employés.	La satisfaction des employés s'est améliorée selon les résultats des sondages. Le maintien des effectifs est près des niveaux cibles. Le personnel a accès à des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement.	Résultats constamment satisfaisants lors des sondages auprès des employés. Le maintien des effectifs correspond au niveau cible. Rétraction positive des employés au sujet de l'environnement de travail. Communications internes solides
Rétention et renouvellement de l'effectif	Lacunes majeures des compétences. Absence de démarche ou de plan global de renouvellement de l'effectif.	Compétences variables chez les employés. Lacunes majeures des compétences. Roulement élevé du personnel. Absence de personnel de remplacement. Nombre élevé de postes vacants. Les compétences n'ont pas été documentées.	Certaines lacunes des compétences. Personnel de remplacement limité. Retard dans la dotation des postes. Les compétences nécessaires ont été définies pour la plupart des types de postes. Des plans de formation individuelle sont en place. On s'efforce de combler les lacunes.	La plupart des employés ont les compétences requises. Les postes vacants sont comblés rapidement. Il existe des solutions de remplacement pour les postes clés. Des occasions de formation et d'apprentissage continus sont offertes au personnel. Le savoir est efficacement transmis aux nouveaux employés.	Forte capacité de remplacement pour la plupart des postes. Accent marqué sur la formation et la planification de la relève. Personnel recruté ailleurs en fonction de ses connaissances expertes.
Savoir de l'organisation	Les processus ne sont pas documentés. Aucune approche standardisée. Les renseignements historiques sont limités.	Le personnel a accès aux politiques, aux processus et aux lignes directrices sur l'intranet, mais ceux-ci ne sont pas mis à jour. Il est difficile d'avoir accès aux renseignements historiques. Écart important entre les capacités.	Le personnel a accès aux politiques, aux processus et aux lignes directrices sur l'intranet (environ 60 p. 100). Les renseignements historiques sont disponibles mais dispersés. Outils disponibles en double.	Le personnel a accès aux politiques, aux processus et aux lignes directrices sur l'intranet (plus de 80 p. 100). Bon accès aux outils. Les renseignements historiques sont facilement accessibles. Programme d'orientation solide des nouveaux employés.	Le personnel a facilement accès aux politiques, aux processus, aux lignes directrices, aux outils et aux renseignements historiques à partir d'un ordinateur. Concentration sur l'apprentissage, la planification de la relève et le perfectionnement du personnel.

	Échelle de rendement					
Indicateur de rendement	Écart important	Inférieur à la cible	Près de la cible	Cible atteinte	Meilleur de sa catégorie	
Fiabilité des systèmes	Plaintes majeures des utilisateurs. Perturbations majeures des services à cause de pannes des systèmes. Beaucoup d'incertitude au sujet de la fiabilité des systèmes.	Lacunes majeures des points de vue de la technologie ou du fonctionnement. Retards et perturbations dans l'évaluation de l'information. Perturbations majeures des services à cause de pannes des systèmes.	La technologie répond généralement aux besoins des utilisateurs. Accès en temps opportun et utile des utilisateurs. Satisfaction générale des utilisateurs. La technologie satisfait à la plupart des normes de l'industrie. Brève interruption des services.	La technologie répond aux besoins des utilisateurs et satisfait à toutes les normes gouvernementales et judiciaires. Grande satisfaction des utilisateurs. Les systèmes utilisateur la plus récente technologie. Les interruptions n'ont pas eu d'incidence sur l'activité.	Intégration poussée de l'information et des technologies. Technologie de pointe. Les utilisateurs participent à la définition des nouveaux produits et services. Aucune perturbation. Aucune lacune ou violation en matière de sécurité.	
Conformité au CRG	Les attentes du CRG ont été comblées pour seulement un élément ou deux. Il faut mettre en place des pratiques de gestion.	Les attentes du CRG ont été comblées pour environ la moitié des 10 éléments. Les pratiques de gestion des autres éléments sont toujours à l'étape de l'élaboration.	Les attentes du CRG ont été comblées pour la plupart des éléments. Des projets d'amélioration sont en cours. Les projets d'amélioration respectent les délais et le budget.	Les attentes du CRG sont comblées pour les 10 éléments. Les pratiques de gestion sont évaluées tous les ans. L'accent est mis sur l'amélioration continue.	Les attentes du CRG ont été comblées pour les 10 éléments et ont été dépassées pour certains d'entre eux.	

SECTION II — RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Les résultats du rendement obtenus par le Tribunal en 2005-2006 et la manière dont les plans et priorités susmentionnés ont appuyé l'atteinte des résultats de rendement sont décrits ci-dessous, pour les deux activités de programme.

Activité nº 1 — Règlement des affaires liées au commerce

Le règlement des affaires liées au commerce est une activité quasi judiciaire : il s'agit d'affaires concernant des pratiques commerciales déloyales, d'appels à l'égard des décisions rendues par l'ASFC et l'ARC, et de contestation d'offres se rapportant à des marchés publics. Le Tribunal s'efforce de prendre des décisions justes et impartiales, qui sont publiées en temps opportun.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
9 553	9 241	8 927

Ressources humaines (ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
93	84	(9)

Voici les faits saillants des principaux résultats du rendement.

- Les décisions ont été publiées dans les délais législatifs. Les décisions que le Tribunal rend à la suite de plaintes concernant le dumping/subventionnement et des marchés publics sont assujetties à des délais législatifs. En 2005-2006, 24 décisions ayant trait à ces deux volets du mandat du Tribunal ont été rendues, notamment 10 décisions relatives à la *LMSI* et 14 décisions ayant trait à des marchés publics. Toutes les décisions ont été rendues dans les délais législatifs. Toutefois, les motifs détaillés des décisions et la traduction des décisions et des motifs du Tribunal n'ont pas toujours été diffusés dans les délais prévus. D'autres détails sont donnés ci-après. Le Tribunal a instauré des contrôles de gestion des affaires solides pour garantir qu'il est en mesure de respecter ces délais et qu'il surveille étroitement l'état d'avancement des affaires pour assurer le respect rigoureux des délais prescrits. Il existe également des rapports détaillés sur l'état d'avancement des affaires.
- Des retards ont été enregistrés en ce qui a trait aux délais internes. Aucun délai législatif n'est imposé aux décisions portant sur des appels de décisions de l'ASFC et de l'ARC. Néanmoins, le Tribunal a volontairement adopté une norme

informelle voulant que la publication de telles décisions se fasse dans les 120 jours suivant l'audition de l'appel. Le personnel de gestion surveille étroitement ces dossiers pour vérifier que, dans la mesure du possible, le Tribunal respecte cette norme. Étant donné la charge de travail accrue attribuable au traitement des affaires en vertu des délais législatifs, les affaires assujetties à des délais internes ont enregistré des retards accrus. Selon l'examen des appels entendus en 2005-2006, le Tribunal a atteint sa cible relative aux décisions rendues dans les 120 jours suivants l'audition de l'appel dans moins de la moitié des affaires (40 p. 100). Une nouvelle démarche améliorée et multidisciplinaire appliquée au travail lié aux appels a cependant permis de traiter les appels plus efficacement. Cette nouvelle méthode devrait permettre au Tribunal de satisfaire à ses normes internes dans la plupart des cas en 2006-2007.

Un petit nombre de décisions du Tribunal ont été contestées et, pour la plupart, confirmées par des organismes d'appel nationaux et internationaux. Le nombre des décisions confirmées est un indice du bien-fondé des décisions du Tribunal. Ses décisions sur des questions liées au dumping et au subventionnement peuvent être révisées par la Cour d'appel fédérale ou un groupe spécial binational en vertu de l'ALÉNA si elles concernent des marchandises en provenance des États-Unis ou du Mexique. Les États membres de l'OMC dont les marchandises sont touchées par une décision du Tribunal peuvent également entreprendre des procédures de règlement des différends en vertu du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends de l'OMC si, à leur avis, les procédures du Tribunal contreviennent à l'Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 1994 de l'OMC. Les décisions du Tribunal sur les appels peuvent être portées devant la Cour d'appel fédérale ou, dans le cas de la Loi sur la taxe d'accise, la Cour fédérale. Le Tribunal vérifie si ses décisions ont fait l'objet de demandes de révision judiciaire ou d'appels devant ces organismes. À partir des questions soulevées dans ces révisions, il décide s'il doit demander le statut d'intervenant auprès de la Cour d'appel fédérale. Il est automatiquement un partie à l'examen de tout groupe spécial binational en vertu de l'ALÉNA. Les résultats des appels sont présentés ci-dessous.

En 2005-2006, des 71 décisions rendues par le Tribunal, 10 ont fait l'objet d'appel devant la Cour d'appel fédérale. Parmi ces décisions portées en appel, deux ont été abandonnées et une a été renvoyée en partie au Tribunal. Sept appels étaient toujours en instance à la fin de l'exercice.

Règlement en 2005-2006 des décisions du Tribunal portées en appel devant la Cour d'appel fédérale

à l'exercice commençant le 1^{er} avril 2005

		Mesure d	es parties	Mesure de la Cour		ur
Type d'affaire	Décisions rendues par le Tribunal en 2005-2006	Décisions contestées en	Contesta- tions abandonnées en 2005-2006		Décisions renvoyées ou appels accueillis en 2005-2006	Décisions en instance le 31 mars 2006
LMSI	10	0	0	0	0	0
Marchés publics	14	6	1	0	1 ¹ (en partie)	4
Douanes et accise	47	4	1	0	0	3
Total	71	10	2	0	1	7
1. Dans la mé	ême affaire, ur	ne autre demand	le a été rejetée.			

En ce qui a trait aux décisions portées en appel devant la Cour fédérale au cours des années précédentes, des 25 demandes toujours en instance au début de 2005-2006, 4 ont été abandonnées, 10 ont été rejetées, 1 a été renvoyée en partie et 2 ont été accueillies. Huit demandes étaient toujours en instance à la fin de l'exercice.

Règlement en 2005-2006 des décisions du Tribunal portées en appel devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale

lors d'exercices précédant le 1^{er} avril 2005

	Mesure d	es parties	Mesure de la Cour			
Type d'affaire	Répertoire des contestations en instance au 31 mars 2005	Contestations abandonnées en 2005-2006	Contestations rejetées en 2005-2006	Décisions renvoyées ou appels accueillis en 2005-2006	Décisions en instance au 31 mars 2006	
LMSI	2	0	0	1 ¹ (en partie)	1	
Marchés publics	4	1	3	0	0	
Douanes et accise	19	3	7^2	2	7	
Total	25	4	10	3	8	

^{1.} Dans la même affaire, trois autres demandes ont été rejetées, et une a été abandonnée.

• Rétroaction sur la transparence et l'accessibilité du système de recours commerciaux du Tribunal et sur le respect des obligations internationales. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, l'OMC publie tous les trois ans des commentaires, par le truchement de son Mécanisme d'examen des politiques commerciales, pour savoir si le Canada et le Tribunal ont favorisé la mise en place d'un système de recours commerciaux juste et ouvert, qui est transparent et accessible et qui respecte les obligations internationales. Le régime commercial du Canada est mentionné parmi « les plus transparents et les plus libéraux au

^{2.} Dans la même affaire, une autre demande a été rejetée, et une autre a été abandonnée.

monde » dans la dernière version de l'examen des politiques commerciales pour le Canada réalisé par l'OMC en 2003.

Activité nº 2 — Enquête sur les questions économiques générales et saisines

Les enquêtes sur les questions économiques générales et les saisines sont des activités de consultation pour le Tribunal. Il s'agit d'enquêtes de sauvegarde, d'enquêtes sur des questions économiques générales renvoyées par le gouvernement et de questions tarifaires renvoyées par le ministre des Finances. Le Tribunal s'efforce de faire des recommandations qui sont justes et impartiales, et qui sont publiées en temps opportun.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
106	1 708	1 654

Ressources humaines (ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
1	1	0

Les résultats de rendement clés obtenus ressemblent à ceux qui sont décrits ci-dessous

- Les rapports du Tribunal à la suite d'enquêtes sur des questions économiques générales et des saisines ont été produits dans les délais prescrits par le gouvernement. Les décisions du Tribunal portant sur des saisines tarifaires, des questions économiques et des mesures de sauvegarde sont assujetties à des délais prescrits par le gouvernement. En 2005-2006, une saisine tarifaire a été complétée, et le rapport pertinent a été transmis dans le délai prescrit par le gouvernement. Ce dernier a accueilli les recommandations du Tribunal, lesquelles ont été mises en œuvre.
- Aucune demande de révision judiciaire n'a été déposée relativement aux décisions rendues par le Tribunal dans le cadre de saisines ou d'enquêtes sur des questions économiques générales. Le nombre de décisions confirmées par les instances d'appel est un des indicateurs du bien-fondé des décisions de ce dernier; c'est-à-dire, les demandes ont-elles été rejetées par l'organe de révision ou abandonnées par l'appelant. Il n'y a pas eu de telles demandes de révision judiciaire.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation

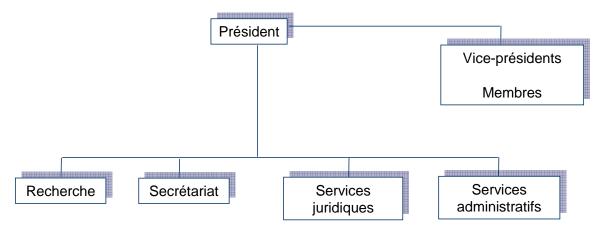
Le Tribunal est un organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome, qui mène des enquêtes et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

En vertu de la *Loi sur le TCCE*, il se compose au maximum de neuf membres à temps plein, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Le président est le premier dirigeant et est responsable de l'affectation des membres aux dossiers et de la gestion de la charge de travail et des ressources du Tribunal.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif permanent composé de 87 personnes. Voici ses principaux agents :

- le **secrétaire**, responsable des relations avec le public et les parties, des fonctions de greffier du Tribunal, des tâches de révision et de traduction des décisions du Tribunal, ainsi que des relations avec d'autres ministères et gouvernements;
- le directeur général de la Recherche, responsable de la recherche dans le cadre des enquêtes, de l'analyse économique et financière des entreprises et des branches de production, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels portant sur n'importe quel aspect de la procédure de passation de marchés publics ainsi que de la recherche des faits nécessaires aux enquêtes du Tribunal;
- l'avocat général, responsable de la prestation de services juridiques aux membres et au personnel du Tribunal;
- le **directeur**, **Services de gestion**, responsable des services de gestion, comme la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la technologie de l'information, la gestion du matériel, les locaux et les services administratifs, la sécurité ainsi que des relations avec les organismes centraux sur toutes les questions se rapportant à la politique et aux procédures administratives.

Organigramme



Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les $\acute{\text{ETP}}$)

(en milliers de dollars)

(en milliers de dollar	(en milliers de dollars)					
			2005–2006			
	2003-2004 Réelles	2004-2005 Réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
Règlement des affaires liées au commerce	9 054	9 185	9 449	9 553	9 241	8 927
Enquêtes sur des questions économiques générales et saisines	270	883	103	106	1 708	1 654
Total	9 324	10 068	9 552	9 659	10 949	10 581
	,					
Total	9 324	10 068	9 552	9 659	10 949	10 581
Moins : revenus non disponibles	-	-	-	-	-	-
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	2 293	2 372	2 407	2 407	2 500	2 407
Coût net pour le ministère	11 617	12 440	11 959	12 066	13 449	12 988
ÉTP	87	84	94	94	94	85

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme (en milliers de dollars)

	2005–2006							
		Budgétaire						
Activité de programme	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventions et contri- butions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investis- sements et avances	Total
Règlement des affaires liées au commerce								
Budget principal des dépenses	9 449			9 449		9 449		9 449
Dépenses prévues	9 553			9 553		9 553		9 553
Autorisations totales	9 241			9 241		9 241		9 241
Dépenses réelles	8 927			8 927		8 927		8 927
Enquêtes sur des questions économiques générales et saisines								
Budget principal des dépenses	103			103		103		103
Dépenses prévues	106			106		106		106
Autorisations totales	1 708			1 708		1 708		1 708
Dépenses réelles	1 654			1 654		1 654		1 654

Tableau 3 : Postes votés et législatifs (en milliers de dollars)

		2005–2006			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
25	Dépenses du programme	8 170	8 170	9 600	9 232
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	1 382	1 382	1 349	1 349
(S)	Produit de ventes de biens excédentaires d'État				
	Total	9 552	9 552	10 949	10 581

Tableau 4: Coût net pour le ministère (en milliers de dollars)

	2005–2006
Dépenses réelles	10 581
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 855
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	552
Coût net pour le ministère en 2005-2006	12 988

Tableau 5 : Besoins en ressources par direction (en milliers de dollars)

	2005	-2006	
Organisation	Règlement des affaires liées au commerce	Enquêtes sur des questions économiques générales et saisines	Total
Bureau du président			
Budget principal des			
dépenses	1 436	7	1 443
Dépenses prévues	1 436	7	1 443
Autorisations totales	1 621	99	1 720
Dépenses réelles	1 562	100	1 662
Secrétariat			
Budget principal des			
dépenses	1 794	3	1 797
Dépenses prévues	1 794	3	1 797
Autorisations totales	1 719	175	1 894
Dépenses réelles	1 660	173	1 833
Recherche			
Budget principal des			
dépenses	3 343	75	3 418
Dépenses prévues	3 343	75	3 418
Autorisations totales	2 661	1 139	3 800
Dépenses réelles	2 567	1 103	3 670
Services juridiques			
Budget principal des			
dépenses	890	4	894
Dépenses prévues	890	4	894
Autorisations totales	832	44	876
Dépenses réelles	808	39	847
Services de gestion			
Budget principal des			
dépenses	2 090	17	2 107
Dépenses prévues	2 090	17	2 107
Autorisations totales	2 409	252	2 661
Dépenses réelles	2 331	238	2 569
	1	1	

Tableau 6 : États financiers — www.tcce-citt.gc.ca/publicat/index_f.asp

Personne-ressource pouvant fournir d'autres renseignements et de l'information sur le site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
15^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : (613) 993-3595 Télécopieur : (613) 998-1322

Courrier électronique : secretaire@tcce-citt.gc.ca

Site Web du Tribunal: www.tcce-citt.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4 ^e supp.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2 ^e supp.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce	D.O.R.S./89-35
extérieur	
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du	D.O.R.S./93-602
commerce extérieur sur les marchés publics	
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./91-499

Rapports législatifs et du Tribunal

Rapports annuels

- De 1989-1990 à 2005-2006
- Saisine sur le textiles Rapport de situation annuel (incorporé au Rapport annuel du TCCE à compter de l'exercice 2002-2003.)

Guides

- Guide du mécanisme d'examen des marchés publics
- Enquête de sauvegarde désorganisation du marché, Importations en provenance de Chine, Guide de la partie plaignante
- Enquête de sauvegarde détournement des échanges, Importations en provenance de Chine, Guide de la partie plaignante
- Guide de la saisine sur les textiles

Brochures

- Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur
- Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la LMSI
- Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement
- Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires
- Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes
- Information sur l'examen des marchés publics
- Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles